GAZETTE D'AGRICULTURE,
COMMERCE,
ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1769. Du Mardi 15 Août.

## AGRICULTURE.

### SUITE

*Du Compte rendu à la Séance publique du 17 Mai 1765, par M. Selebran l'aîné, alors Secretaire Perpétuel du Bureau de Brive.*

DANS la cinquième Séance, nous lûmes un imprimé intitulé, Méthode pour préserver les grains de l'insecte connu sous la forme de papillon : cette méthode consiste à tenir les grains dans des tonneaux neufs bien bouchés. La lecture de cet imprimé donna occasion à M. Treilhard de faire part à l'Assemblée d'une maniere infaillible de donner la chasse aux charansons qui rongent le seigle ; c'est de porter dans le grenier sur le tas de bled quelques toisons de moutons en suint, ou d'en faire coucher quelques-uns dans le grenier pendant quelques nuits. M. Cabanis assura que le marc de vendange frais produisoit le même effet.

Nous lûmes encore dans cette Assemblée une lettre de M. de Bertin, écrite de Compiegne à toutes les Sociétés d'Agriculture du Royaume, dans laquelle ce Ministre leur apprend qu'il a mis sous les yeux du Roi les avantages que l'Etat a déja retirés de ces Sociétés, & qu'il lui a rappellé tout ce que Sa Majesté a fait, sur leurs divers Mémoires, en faveur de l'Agriculture & du Commerce ; qu'en conséquence Sa Majesté satisfaite du zele qui anime ces Sociétés, & du travail auquel elles se sont livrées, l'a chargé de le leur témoigner, de les inviter à continuer de s'occuper toujours aussi utilement, de les assurer qu'Elle se portera très-volontiers à seconder leurs vues, en faisant usage de son autorité pour favoriser leurs demandes, & qu'Elle leur accordera toutes les marques de sa protection. Ce témoignage de bonté, de la part de notre Souverain, doit bien, Messieurs, nous dédommager de tous les fades brocards d'une critique peu sensée.

M. de Bertin avertit les Sociétés d'éviter l'inconvénient de traiter des questions étrangeres à l'Agriculture. Ces questions, ajoute-t-il, ont produit quelquefois des dissertations très-bien faites, mais académiques, & tenant plus essentiellement aux Lettres qu'à l'Agriculture, par conséquent plus agréables qu'utiles. Ne penseriez-vous pas, continue ce Ministre, qu'il y auroit peut-être un terme à fixer, au-delà duquel les Sociétés se prescriroient à elles-mêmes de ne pas s'étendre ? Ne croiriez vous pas qu'il fût à propos d'engager les Membres, les Associés & les Correspondans des Sociétés, non-seulement à se restreindre à traiter de l'Agriculture, mais à la pratiquer réellement autant qu'ils le pourroient ? Cette maniere de travailler auroit le triple avantage de rejetter des pratiques fausses enseignées par des Auteurs qui souvent ne connoissent l'Agriculture que par spéculation ; d'adopter des pratiques sûres & utiles, confirmées par des expériences auxquelles les Sociétés donneroient une entiere publicité, & de perfectionner la pratique de culture usitée dans chaque canton.



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

M. de Bertin rappelle aux Sociétés que les premieres qui ſe ſont formées dans le Royaume ont eu principalement la pratique pour objet, & qu'en éloignant juſqu'au nom d'Académie, elles ne voulurent prendre que celui de Société ; & pour achever de leur perſuader l'étude pratique de l'Agriculture, il leur offre l'exemple de la Phyſique, qui n'a fait des progrès rapides & réellement utiles, que par le moyen des expériences.

Nous lûmes tout de ſuite un Mémoire de M. de Miremont, qui nous parut être parfaitement dans le goût de ceux que M. de Bertin deſire. Cet Aſſocié Correſpondant, en ſe renfermant dans la pratique de l'Agriculture proprement dite, rend un compte précis, clair & ſimple de la culture pratiquée dans ſon canton. Il commence par donner une connoiſſance des terres qui ſont propres au ſeigle, & de celles qui ſont propres au froment ; il aſſigne les différentes charrues dont on ſe ſert, ſelon la différence des terres, & indique les temps auxquels il convient de leur donner les labours ; cela le conduit naturellement à parler des mauvaiſes herbes, & de la maniere de les détruire ; des engrais propres à chaque terre, & de la façon particuliere de la ſemer.

Des terres labourables, M. de Miremont paſſe aux prairies naturelles qu'il diviſe en hautes & baſſes, & il détaille tous les ſoins qu'un Propriétaire attentif doit prendre des unes & des autres.

L'Auteur parle enſuite des châtaigneraies, & il s'étend principalement ſur leur plantation & ſur la façon de greffer les châtaigners.

L'article des bois de chêne remplit un eſpace conſidérable dans ce Mémoire. Toutes les précautions à prendre pour conſerver les chênes qu'on a ſemés ou qu'on a tranſplantés, y ſont expoſées avec ordre & préciſion.

M. de Miremont finit par les arbres à fruits ; il marque l'expoſition qui convient à chaque eſpece, & les entes analogues à chaque ſujet.

Il n'y a pas de vignes dans le canton de Chadebec ; cela nous prive des bonnes obſervations que M. de Miremont n'auroit pas manqué de faire ſur cette partie.

*La ſuite à l'Ordinaire prochain.*

## LETTRES-PATENTES DU ROI,

*Qui attribuent aux Baillis & Sénéchaux des Généralités de Soiſſons, Amiens & Châlons, la connoiſſance en premiere inſtance, de tous délits concernant l'exploitation des terres, même des incendies.*

Données à Verſailles le 3 Juillet 1769.

*Regiſtrées en Parlement.*

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A tous ceux qui ces préſentes Lettres verront ; SALUT. La protection particuliere que nous avons réſolu d'accorder aux droits de propriété de nos Sujets, & à la culture & adminiſtration des terres, nous a déterminés à donner le 20 Juillet 1764, notre Déclaration, à l'effet de réprimer les abus qui ſe ſont introduits dans quelques Provinces de notre Royaume, notamment dans les Généralités de Soiſſons, Amiens & Châlons, & d'aſſurer aux Propriétaires la libre diſpoſition de leurs terres ; & nous avons chargé les Subſtituts de notre Procureur Général, de pourſuivre & de faire punir comme perturbateurs du repos public, ceux qui entreprendroient de ſe maintenir dans les fermes malgré les Propriétaires, ou qui par menaces ou voies de fait, troubleroient ceux qui les auroient ſuccédés dans leſdites exploitations : Nous avons été informés que cette loi n'a pas encore produit tout l'effet que nous en eſpérions, parce que nos Juges ne ſe ſont pas crus ſuffiſamment autoriſés à connoître des incendies, ſuites trop ordinaires de l'abus que nous avons eu intention de réprimer. A CES CAUSES, & autres conſidérations à ce nous mouvant, de l'avis de notre Conſeil, & de notre certaine ſcience, pleine puiſſance & autorité royale, Nous avons dit, déclaré & ordonné, diſons déclarons & ordonnons, voulons & nous plaît ce qui ſuit :

### ARTICLE PREMIER.

Les articles IV & VIII de notre Déclaration du 20 Juillet 1764, ſeront exécutés ſelon leur forme & teneur ; en conſéquence, la connoiſſance des contraventions à notre

dite Déclaration, & la punition de tous délits, même des incendies, dans l'étendue des Généralités de Soiſſons, Amiens & Châlons, appartiendra en premiere inſtance, aux Baillis & Sénéchaux dans le reſſort deſquels leſdits délits auront été commis, à l'excluſion de tous autres Juges, ſauf l'appel en notre Cour de Parlement.

II. Voulons que le contenu en l'article précédent, ſoit gardé & obſervé ſuivant ſa forme & teneur, nonobſtant tous Edits, Arrêts & Réglemens contraires, auxquels nous avons dérogé & dérogeons. SI DONNONS EN MANDEMENT, &c.

*Regiſtrées, ouï, ce requérant le Procureur Général du Roi, pour être exécutées ſelon leur forme & teneur; en conſéquence, qu'il ne pourra être décerné aucuns exécutoires ſur le domaine des Seigneurs particuliers, pour raiſon des délits mentionnés eſdites Lettres-Patentes, non plus que pour les autres cas royaux; & copies collationnées envoyées aux Bailliages & Sénéchauſſées d'Abbeville, Amiens, Ardres, Beaumont-ſur Oiſe, Boulogne-ſur-Mer, Calais, Chauny, Creil-ſur-Oiſe, la Fère, la Ferté-Milon, Marle, Mondidier, Montreuil-ſur-Mer, Péronne, Roye, Saint-Quentin, Bar-ſur-Aube, Bar-ſur-Seine, Châlons-ſur-Marne, Châtillon-ſur-Marne, Chaumont en Baſſigny, Clermont en Argonne, Epernay, Fiſmes, Langres, Pont-ſur-Seine, Reims, Saint-Dizier, Sainte-Menehould, Sezanne, Troyes, Vitry-le-François, Château-Thierry, Clermont en Beauvoiſis, Crépy en Valois, Guiſe, Laon, Noyon & Soiſſons, pour y être lues, publiées & regiſtrées: Enjoint aux Subſtituts du Procureur Général du Roi eſdits Siéges, d'y tenir la main, & d'en certifier la Cour dans le mois, ſuivant l'Arrêt de ce jour. A Paris, en Parlement, toutes les Chambres aſſemblées, le onze Juillet mil ſept cent ſoixante-neuf.*

Signé, YSABEAU.

## LETTRE

*De M. Ducarne de Blangy, à M.* Hic Fame, *ſur les Vers à Soie.*

MONSIEUR,

Il vous paroîtra ſingulier qu'un homme qui n'a preſque jamais vu de vers à ſoie, s'aviſe d'écrire ſur ces inſectes: je ne vous en donnerai pourtant pas moins mes idées, Monſieur, ſur la façon d'en faire éclorre les œufs par le moyen des abeilles.

Quel que ſoit le nombre des moyens qu'on peut avoir imaginés pour cela, celui-ci au moins ne l'a pas encore eté, ou enfin on n'en eſt pas informé; & comme vous le ſçavez, Monſieur, *abondance de bien ne nuit point*: ſi ce moyen eſt auſſi bon que j'ai lieu de le croire; comme il eſt d'ailleurs très-facile, très-commode, & à la portée des enfans même, je ne doute point qu'avant peu ce ne ſoit celui qu'on employera par préférence, & que ceux qui n'ont pas encore d'abe'lles n'en achetent à l'avenir uniquement par rapport à cet objet. J'oſe preſque dire ici que je ſuis bien trompé ſi je ſuis dans l'erreur.

J'ai déja dit un mot de la façon dont j'imaginois que cela pouvoit ſe faire; je vais le faire ici un peu plus en détail.

Il faut pour cela prendre ſes meſures d'avance, en faiſant faire ſes ruches comme on veut les avoir, pour y recevoir enſuite les eſſaims. Ceci nous recule effectivement à l'année prochaine, & peut-être même à la ſuivante; mais pour les épreuves, il ſera facile de trouver des expédiens propres à les faire faire dès le mois de Mars ou d'Avril prochain, ſi l'on en eſt curieux.

Revenons aux ruches deſtinées à loger des eſſaims au printemps prochain.

Je ferois pratiquer à chaque hauſſe de ces ruches, que je ſuppoſe de bois, des petites fenêtres de deux ou deux pouces & demi de hauteur, & de telle longueur que je voudrois, juſqu'à celle de cinq à ſix pouces. On boucheroit en-dedans de la hauſſe ces fenêtres avec un grillage de fil de fer aſſez ſerré pour qu'aucune abeille ne puiſſe y paſſer, & on adapteroit en dehors, à ces fenêtres, de petites boîtes faites d'un bois qu'on jugeroit être le plus convenable, & doublées ou de velours ou de papier gris, pour abſorber les vapeurs que fournit la chaleur de la ruche, ou de toutes autres matieres qu'on ſçauroit y être les plus propres: ces petites boîtes ſortiroient en-dehors de la hauſſe d'un ou deux, & même de trois pouces, ſi cela étoit néceſſaire: voilà déja de quoi loger nos œufs; mais il ne ſuffit pas de les y placer, il faut pouvoir non-ſeule-

ment les en retirer, mais encore y regarder quand & auſſi ſouvent que l'exige ſans doute cette opération.

A ces petites boîtes il faut donc ajuſter de petits carreaux de verres qui ſerviront de fenêtres, au travers deſquelles on verra ce qui ſe paſſera dans les boîtes : ces carreaux de verres ſeront enchaſſés dans des eſpeces de petites portes qu'on fermera & qu'on ouvrira à volonté, pour mettre dans les boîtes de nouveaux œufs, & en retirer ceux qui ſeront venus à leur perfection. Tout ceci, au reſte, eſt plus long à décrire qu'à faire : car le tout une fois fait comme il convient & comme il eſt facile de l'imaginer ſoi-même, rien de plus aiſé, même à un enfant, que d'ouvrir le petit volet qui doit boucher le carreau de verre, & de voir enſuite ce qui ſe paſſe dans la boîte ; & rien de moins difficile encore à ce même enfant, qu'on aura inſtruit, que d'ôter de la boîte les œufs éclos, & d'y en remettre à éclorre.

Vous parlez, Monſieur, d'un four imaginé par M. de Réaumur ; mais ici vous avez un four naturel & qui ne vous coûtera point de bois ni charbon ; les abeilles l'échaufferont tant & ſi peu que vous le voudrez, par les différentes hauteurs où vous placerez vos boîtes, celles du bas de la ruche n'étant pas ſi échauffées que celles du milieu ni même que celles du haut : car je crois que la plus grande chaleur de la ruche eſt toujours vers le milieu.

D'ailleurs rien de plus facile encore que de varier cette chaleur à ſon gré, en donnant plus ou moins d'air à chacune des petites boîtes, ou en les faiſant plus grandes ou plus petites, ou plus ou moins ſaillantes en dehors de la hauſſe.

J'avoue, Monſieur, que je ne vois point ce qui pourroit empêcher les œufs des vers à ſoie de venir tous à bien dans ces petites loges, où la chaleur ſera tant & ſi peu forte qu'on le voudra, & preſque toujours égale, ſi l'égalité de la chaleur eſt néceſſaire, & où néanmoins on la rendra inégale à volonté, ſi l'inégalité eſt jugée convenable.

J'avertirai ſeulement ici que pour faire ces épreuves il faudra choiſir les ruches les plus peuplées ; car une ruche foible auroit peut-être peine à fournir la chaleur requiſe.

Je crois qu'il conviendroit encore pour ces opérations que ces ruches fuſſent poſées ſous un rucher où le ſurtout n'eſt pas néceſſaire, & où l'on a la facilité d'opérer & d'obſerver tout à ſon aiſe derriere les ruches, ſans qu'aucune abeille vienne nous y troubler en aucun temps : c'eſt-là ſurtout où je les ai toujours obſervées ſans crainte de leur aiguillon.

Je crois encore qu'il faudroit mettre ces boîtes derriere ou ſur les côtés des ruches, afin de ne pas troubler le couvain qui eſt preſque toujours ſur le devant de ces mêmes ruches. Cette attention n'eſt pourtant pas d'une abſolue néceſſité, mais je la crois utile pour ne pas retarder un peu le couvain.

## Grains et Farines a Paris.

*Etat des différens prix du Froment, du Seigle ; des Farines & du Pain vendus à Paris dans la Halle & ſur les Ports, depuis le Mercredi 2, juſqu'au Samedi 5 Août 1769.*

Il eſt arrivé à la Halle 28 muids 7 ſeptiers de froment, 1 muid 3 ſeptiers de méteil, 18 muids 8 ſept. de ſeigle, & 272 muids 6 ſept. de farines ; il reſtoit de l'autre marché 164 muids de froment, 2 muids 7 ſept. de ſeigle, & 426 muids 8 ſept. de farines, ce qui a fait 192 muids 7 ſept. de froment, 1 muid 3 ſept. de méteil, 21 muids 3 ſept. de ſeigle, & 699 muids 2 ſept. de farines.

Il eſt arrivé à la même époque ſur le Port de la Greve 99 muids de froment ; il reſtoit du marché précédent 127 muids 8 ſept. ce qui a fait 226 muids 8 ſeptiers.

Le Samedi 5 Août, il ſe trouvoit en totalité dans Paris, 1140 muids 11 ſeptiers, tant froment que méteil, ſeigle & farines. Il y en a eu de vendu 380 muids 2 ſept. ; de ſorte qu'il en eſt reſté 760 muids 9 ſeptiers.

Le froment a été vendu à la Halle de 21 à 27 ℔ 5 ß, le froment nouveau, de 23 à 23 ℔ 10 ß, le méteil, 15 ℔, le ſeigle, de 11 à 14 ℔ ; le froment a été vendu à la Greve de 20 à 26 ℔ 10 ß *le ſeptier.*

Les farines blutées ont valu à la Halle, de 1 ℔ 5 ß à 2 ℔ 5 ß le *boiſſeau* ; les farines de remoulage, de 1 ℔ à 2 ℔ 10 ß auſſi le *boiſſeau.*

Le pain blanc de Goneſſe de 2 ß 9 d. à 3 ß la *liv.* ; idem de Paris, idem ; pain bis blanc,

de Goneſſe, de 2 ß 3 d. à 2 ß 6 d.; idem de Paris, de 2 ß 6 à 2 ß 9 d.; pain bis clair, de 2 ß 3 d. à 2 ß 6 d.; pain bis de Paris, de 2 ß à 2 ß 3 d.

*ETAT du prix commun du Froment réduit au ſeptier de Paris, & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Juin 1769, dans les* GE'NE'RALITE'S *de*

| BESANÇON. | | DIJON. | | LA ROCHELLE. | | SOISSONS | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Lieux des Marchés. | Prix. | Lieux des Marchés. | Prix. | Lieux des Marchés. | Prix | Lieux des Marchés. | Prix. |
| | l. ſ. d. | | l. ſ. d. | | l. ſ. d. | | l. ſ. d |
| Arbois. | 21 15 | Arnay-le-Duc. | 19 4 | Barbezieux. | 25*10 | Château-T. | 21 10 8 |
| Baume. | 19*12 1 | Avallon. | 20 8 | | | Chauny. | 22 8 |
| | | Autun. | 21 12 | | | Clermont. | 25 7 6 |
| Beſançon. | 23 | Auxerre. | 23 4 | | | | |
| Dole. | 21 18 7 | Auxonne. | 23 5 | Cognac. | 29 5 | Coucy. | 22 10 |
| | | Bar-ſur-Seine. | 18* 4 3 | | | Creſpy. | 25 15 |
| Gray. | 21 12 | Beaune. | 22 17 9 | | | | |
| Lons-le-Saunier. | 22 16 | | | | | Fer-en-Tard. | 22 4 |
| | | Belley. | 30* 3 | LaRochelle. | 26 15 | Guiſe. | 24 11 3 |
| | | Bourbon-Lan. | 21 | | | | |
| Orgelet. | 22 | Bourg. | 23 10 | | | Ham. | 21 12 |
| Ornans. | 21 12 | Châlon. | 24 9 7 | | | Hirſon. | 26* 6 |
| | | Charolles. | 21 18 9 | | | | |
| Poligny. | 22 16 | Châtil.ſur-Sei. | 20 10 | Marennes. | 30* | Lafere. | 18 18 |
| Pontarlier. | 24 | | | | | Laon. | 18*15 |
| | | Dijon. | 22 8 | | | | |
| St. Claude. | 24*11 | Gex. | 28 13 9 | | | Marle. | 22 6 3 |
| Quingey, & Salins. | 21 12 | Mâcon. | 26 8 | St. Jean d'Angely. | 27 5 | Noyon. | 20 12 6 |
| | | Nuits. | 19 10 | | | | |
| | | Saulieu. | 21 16 5 | | | Ribemont. | 25 |
| Veſoul. | 22 | Semur-en-Aux. | 21 17 | | | Soissons. | 24 |
| | | Seurre. | 20 11 5 | Saintes. | 28 10 | Vervins. | 24 12 |

| Prix Communs. | | | | Prix Communs. | | | | Prix Communs. | | | | Prix Communs. | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| From. le ſep. | 22 | 4 | 11 | From. le ſep. | 22 | 11 | 11 | From. le ſep. | 27 | 17 | 6 | From. le ſep. | 22 | 18 | 1 |
| Pain la liv. | | 2 | 10 | Pain la liv. | | 2 | 10 | Pain la liv. | | 2 | 11 | Pain la liv. | | 2 | 6 |
| Avoine le ſ. | 7 | 6 | 9 | Avoine le ſ. | 7 | 5 | 3 | Avoine le ſ. | 9 | 17 | 10 | Avoine le ſ. | 5 | 15 | 5 |
| Foin le q. | 2 | 14 | 3 | Foin le q. | 3 | 5 | 9 | Foin le q. | 3 | 6 | 8 | Foin le q. | 2 | 1 | |
| Paille le q. | 1 | 1 | | Paille le q. | 1 | 9 | 1 | Paille le q. | 2 | 19 | 8 | Paille le q. | 1 | 2 | 5 |

## Sujets de Prix.

La Société royale des Sciences établie à Montpellier avoit propoſé pour le ſujet du prix de 1768 la queſtion ſuivante :

*On ſuppoſe des étangs ſitués le long d'une côte, ſéparés de la mer par un long banc de ſable auquel on donnera ſimplement, ſi l'on veut, le nom le plus général de* plage. *Pour établir, dans cette ſuppoſition, des communications entre la mer & ces étangs, ce qui ne peut manquer d'être utile à bien des égards, il faut pratiquer en certains endroits de la plage des ouvertures appellées* graux. *Quelle eſt la theorie de ces* graux, *& la meilleure maniere de les conſtruire ? Quels ſont auſſi les meilleurs moyens de les entretenir & d'empêcher qu'ils ne ſe ferment par les dépôts de ſable & les atteriſ-*

*ſemens que la proximité de l'embouchure d'une grande riviere ou d'autres cauſes peuvent occaſionner ?*

Parmi les différens Mémoires qui ont été préſentés ſur ce ſujet à la Société, elle a cru devoir couronner celui de M. Pouget, Correſpondant de la Société royale, & de l'Académie des Sciences & Belles-Lettres de Toulouſe.

La Société royale voulant procurer autant qu'il ſera poſſible le progrès & l'avantage du Commerce & de l'économie rurale, par l'application des Sciences dont elle s'occupe, & entrer par-là dans les vues de celui de ſes Membres qui donne tous les ans une ſomme de 300 liv. pour cet objet d'émulation, propoſe pour le ſujet du Prix qu'elle diſtribuera à Pâques 1770 la queſtion ſuivante :

*Quels ſont les principaux caractères des terres propres à la production des grains ? Aſſigner les défauts de celles qui ſont peu propres à en produire, & les moyens d'y rémédier ou de tirer de ces mêmes terres un meilleur parti.*

L'intention de l'Académie avoit d'abord été de ne comprendre dans cette queſtion que les terres du bas Languedoc ; mais en limitant ainſi les conditions au problême, on eût mis la plupart des Etrangers dans la néceſſité de s'exclure eux-mêmes du concours au Prix.

Il ſera de 300 liv. & les Mémoires, qui ne ſeront reçus que juſqu'au 31 Décembre de cette année, ſeront envoyés francs de port à M. Ratte, Secretaire Perpétuel, à Montpellier. Les autres conditions ſont ſemblables à celles qui ſont en uſage dans toutes les Académies.

## ANNONCES DE LIVRES.

*Mémoire ſur la Compagnie des Indes, précédé d'un Diſcours ſur le Commerce en général.* Par M. le Comte de Lauraguais. Brochure in-4°. 1769. A Paris, chez Lacombe.

Cet Ouvrage contient quatre Parties ; ſçavoir, *une Préface*, dans laquelle l'Auteur rend compte des raiſons qui l'ont porté à écrire ; un *Avertiſſement*, qui eſt une critique de M. l'Abbé Morellet ; un *Diſcours ſur le Commerce en général*, où M. le Comte de Lauraguais refute les ſyſtêmes ſinguliers des Economiſtes ſur cette matiere ; enfin un *Mémoire ſur la Compagnie des Indes*, que l'Auteur termine par cet Avis ſommaire.

*Diſſolution de la Compagnie.*
*Liquidation de ſes Dettes.*
*Etabliſſement d'une Caiſſe d'Eſcompte.*

Nous donnerons dans la ſuite l'analyſe du Diſcours ſur le Commerce qui merite d'être connu.

## COMMERCE.

### COURS DES CHANGES

A

| PARIS. *12 Août 1769.* | | MARSEILLE. *le 2 Août.* | | MADRID *le 31 Juillet.* | | AMSTERDAM *le 7 Août.* | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Amſterdam, | 54 7/8 | Londres, | 31 1/2 5 8e | Paris, | 15 9 | Paris, | 54 1/4 |
| Lond. | 32 | Amſt. | 53 7 8 54 | Amſterd. | 96 1/2 | Lond. | 34 3 |
| Hambourg, | 179 3/4 | Cadix, | 15 4 | Londres, | 40 3/4 | Bordeaux. | |
| Madrid, | 14 19 | Madrid, | 15 5 | **CADIX.** *le 25 Juillet.* | | Madrid, | 94 3/8 |
| Cadix, | 14 19 6 | Livourne, | 98 1/2. | | | Cadix. | 94 |
| Livourne, | 96 3/4 | Naples | 86 | | | Liſb. | 45 3/4 |
| Lyon, | 3 8e 1/4 | Gênes, | 96 1/2. | Paris, | 77 1/4 | Veniſe, | |
| | | Paris, 1 p. 0/0 b. | | Amſt. | 96 1/4 | Gênes, | 84 7 8e 85 |
| | | Lyon. Août, 3/4 p. 0/0 b. | | Lond. | 40 5 8 | Livourne, | 87 1/8 1/4 |
| | | Montpellier, au p. 60 j. | | Madrid. 1/2 p. *aux let.* | | Hamb. | 32 15 16e |
| | | Piaſtres, | 49 10 | | | | |

# EXTRAIT

DES PAPIERS ANGLOIS, *du 26 Juillet 1769.*

*Invitation adreſſée aux Actionnaires de l'Inde, au ſujet des forces de terre & de mer qu'il étoit queſtion de demander au Gouvernement.*

ON prie très-inſtamment les Actionnaires de la Compagnie des Indes de ſe trouver à l'Aſſemblée qui doit ſe tenir le 27, pour appuyer la propoſition qui doit y être faite de demander au Gouvernement deux Vaiſſeaux de ligne & deux Bataillons de Troupes. Comme cette démarche tend uniquement aux intérêts de la Nation & des Actionnaires, on appréhende qu'elle ne rencontre de grandes oppoſitions de la part des gens qui préferent leur intérêt perſonnel au bien public, & ſur-tout des Agioteurs, qui ne trouvent leur profit que dans le déſordre des affaires de la Compagnie. La ſeule raiſon alléguée juſqu'à préſent contre cet armement, (car il y en a bien d'autres qui ne paroîtront jamais au jour) c'eſt qu'il ſera très-diſpendieux; que la paix ſera faite avant qu'il ſoit arrivé dans l'Inde, & que par conſéquent il arrivera trop tard. On a répondu que l'unique moyen de mettre fin à une guerre diſpendieuſe & mal conduite, étoit de faire un uſage vigoureux & bien entendu de nos forces, & que ces forces n'arriveront jamais trop tard dans l'Inde, ſoit pour finir la guerre par un coup déciſif, ſoit pour prévenir le déshonneur & la ruine qui ſont les ſuites d'une paix honteuſe. Rien ne peut être plus funeſte à nos affaires dans l'Inde qu'une ſoumiſſion quelconque aux Puiſſances Indiennes. On a donc tout lieu de ſe flatter que la Compagnie n'adherera à aucune condition de paix que l'adreſſe de nos ennemis ou la lâcheté des Employés de la Compagnie les aura forcés d'accepter.

D'ailleurs cet armement eſt calculé de maniere à prévenir les dépenſes, loin de les augmenter. Notre ſyſtême doit être d'obliger les Puiſſances Indiennes de payer en entier les frais de toutes les guerres où nous ne pouvons éviter d'être enveloppés avec eux. Si l'on tient rigoureuſement cette conduite, rien ne ſera plus capable de réprimer & de contenir leur paſſion guerriere.

Peut-on ſe flatter qu'une paix dictée par la crainte (car il eſt impoſſible que dans les circonſtances actuelles elle ait été conclue par d'autres motifs) rempliſſe des vues ſi juſtes & ſi ſalutaires? Mais en ſuppoſant même que cette paix ait été conclue aux conditions les plus avantageuſes & les plus honorables pour la Compagnie, je ſuis d'avis qu'il eſt très-important d'envoyer cet armement dans l'Inde, pour contenir par la ſuite les différentes Puiſſances de l'Indoſtan, pour les convaincre que l'Angleterre connoît parfaitement la valeur des poſſeſſions qu'elle a acquiſes, & qu'elle eſt réſolue à ne les perdre jamais. Ce ſont ces raiſons puiſſantes, & qu'il eſt impoſſible de refuter, qui m'ont engagé à vous prier très-inſtamment de vous trouver demain à l'Aſſemblée.

*Du 28 Juillet 1769.*

Il y eut hier une Aſſemblée générale des Actionnaires à l'Hôtel de la Compagnie des Indes. Le Secretaire ayant fait lecture des réſolutions priſes dans la derniere Aſſemblée, M. George Colebrooke produiſit une lettre ſignée de neuf Actionnaires.

Elle contenoit, « qu'attendu la ſituation » critique de nos affaires dans l'Inde, il con» venoit de ſupplier le Gouvernement d'ac» corder pour le ſervice de la Compagnie » deux Vaiſſeaux de ligne & deux Batail» lons ».

Cette lettre ayant été lue deux fois, M. George Colebrooke informa l'Aſſemblée, » qu'on s'étoit déja adreſſé au Gouverne» ment pour avoir deux Vaiſſeaux de ligne » & deux Frégates; mais que pour ce qui » regardoit les deux Bataillons, l'opinion » de la derniere Aſſemblée des Directeurs » avoit été, qu'il n'y avoit pas la moindre » néceſſité de les demander, attendu que le » moyen le plus efficace & le plus écono» me ſeroit de recruter les forces de la » Compagnie dans l'Inde même ».

M. Vanſittart (*a*) ſe leva alors, & de la maniere la plus perſuaſive & la plus modeſte, il expoſa la néceſſité où étoit la Compagnie d'avoir une force navale qui, à tous égards, devoit être préferée à des forces de terre. Il dit, « que tout ce qui avoit » fait le ſuccès de Hyder Aly, c'eſt que la » Compagnie n'avoit point de Vaiſſeaux de

(*a*) *C'eſt le premier des trois Commiſſaires nommés pour aller dans l'Inde.*

» torces, & que le ſeul moyen de mettre » fin à cette guerre, étoit d'attaquer la Ca- » pitale (*a*) de ce Prince.

» On rencontreroit, ajouta-t-il, des in- » convéniens ſans nombre, ſi l'on vouloit » exécuter ce deſſein par terre, puiſqu'on » ſeroit obligé de faire marcher la groſſe » Artillerie à pluſieurs centaines de lieues » dans un pays coupé de rivieres, & où » l'on trouveroit une infinité d'autres diffi- » cultés à ſurmonter; au lieu qu'en envoyant » ces Vaiſſeaux à la Côte de Malabar, on » arriveroit d'un côté devant la Ville Capi- » tale d'Hyder Aly, tandis que de l'autre » l'on y feroit paſſer les Troupes de terre; » que quant à ces Troupes, il croyoit qu'on » pouvoit les recruter facilement dans l'Inde, » & qu'il étoit ſûr que nous réduirions ce » Chef ambitieux aux conditions que nous » voudrions, puiſque de cette maniere nous » ſerions bien-tôt les maîtres de tout ſon ter- » ritoire ».

Le Gouverneur Jonhſon prit alors la parole, & après avoir fait une peinture fort maligne de l'adminiſtration du Lord Clive, il appuya l'avis de M. Vanſittart, & conclut avec les autres Directeurs qu'il ſuffiſoit de demander au Gouvernement des forces navales.

Comme l'on a déja fait pluſieurs fois cette demande au Gouvernement, quelques Actionnaires deſirerent de ſçavoir la réponſe qu'on en a reçue.

M. Sullivan leur dit, « que quoique le » Gouvernement n'eût fait ſur ce point au- » cune réponſe poſitive, ils avoient tout » lieu de ſe flatter qu'on ne leur refuſeroit » pas ce ſecours, & qu'il ne doutoit point » que le Gouvernement n'acquieſçât à une » demande auſſi avantageuſe pour les inté- » rêts de la Nation & de la Compagnie, » mais qu'il falloit que cette demande fût » faite au nom de tous les Actionnaires ».

M. Maclean ouvrit alors l'avis ſuivant, » que les Actionnaires en général prioient » les Directeurs de vouloir bien s'adreſſer » au Gouvernement pour mettre en ſûreté » leurs poſſeſſions dans l'Inde, & pour ob- » tenir les forces navales en Vaiſſeaux de » ligne & en Frégates, qui ſeront jugés né- » ceſſaires ». Cette propoſition paſſa ſans la moindre oppoſition.

(*a*) *Myſore.*

Ceux qui ont parlé en cette occaſion ſont MM. George Colebrooke, Thomas Robinſon, Vanſittart, Salvadore, Sullivan, Maclean, le Gouverneur Jonhſton, & MM. W. Burke & Creſcot.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, à Paris, au 12 Août 1769.*

| | H | ß | |
|---|---|---|---|
| Or de Portug. à . . | 714 | | *marc.* |
| Du Mexique à . . . | 706 | | |
| Du Perou à . . . | 700 | | |
| Les guinées à . . . | 712 | | |
| Ducats à . . . . | 97 | | |
| Or fin à 23 k. 31 32 à . . . . . | 98 | 5 | *once.* |
| Or à 20 karats à . . | 82 | | |
| L'argent à 11 d. 20 g. à . . . . | 53 | 12 | 6 *marc.* |
| *Idem* à 11 d. 10 gr. à . . . . . | 51 | 10 | |
| Piaſtres, à . . . . | 48 | 10 | |

## *FINANCES.*

### COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

| *Août 1769.* | *Jeudi 10.* | *Vendredi 11.* | *Samedi 12.* |
|---|---|---|---|
| Ac. des Indes. | | 1105 | 1095 |
| Emp. de la Com. | | 365 | 365 |
| Prom. à 5 p. %. | | | |
| Prom. à 4 p. %. | | 48 ½ | 49 |
| Ac. des Fermes. | | 865 | 867 ½ |
| 2ſ. p. l. du Dix. | | | |
| 3e. Loterie. | | 1 | |
| Annuités. | | | |
| Coup. d'An. | | 59 | 59 |
| Emp. de 50 mil. | | | |
| Emp. de 30 mil. | FESTE. | 49 | 49 |
| Col. 1759. | | 50 | 50 |
| Canada. | | 55 | 55 |
| 4e. L. Epoques. | | 14 ½ | 14 ½ |
| Nouette. | | 47 | 47 |
| Ac. de la caiſſe. | | | 3e 390 4e 350 5e. |
| tirage de la C. | | 4e 350 5e 340 | (340 |
| 2e Lot. Comp. | | | |
| Bretagne. | | | |
| Languedoc. | | | |
| A 3 p. % ſ. l. cuirs | | | |
| A 3 p. % ſ. l. Poſt. | | | |

# SUPPLÉMENT
## *A LA GAZETTE* N°. 65.

## DE ROUEN.

*Etat & nombre des différens Bâtimens entrés daus ce Port pendant le mois de Juin 1769.*

IL eſt entré 126 Navires, Barques & Aleges; ſçavoir, 48 venant du Havre, 9 de Honfleur, 1 de Harfleur, 4 de Tancarville, 1 de Caen, 2 de Cherbourg, 1 de Saint Malo, 3 d'Iſigny, 2 de Touques, 1 de Morlaix, 1 de Fecamp, 5 de Nantes, 2 de Treguier, 1 de la Tremblade près Marennes, 1 de Poolt, 1 de Dorth, 1 de Painpol, 1 de Beauvoir, 1 de Dahouet, 1 de Liwerpool, 1 de Port-Lauray, 1 de Pontrieux, 1 de Groningue, 1 de Brême, 3 d'Embden, 1 d'Amſfort, 1 de la Rochelle, 3 de Bordeaux, 1 d'Oſtende, 1 de Dunkerque, 1 de Newcaſtle, 1 de Marſeille, 2 d'Alicante, 1 de Bayonne, 2 de Lisbonne, 1 de Cadix, 1 de Campwer, 1 de S. Pierre de la Martinique, 4 de Hambourg, 4 de Dantzick, 4 d'Amſterdam & 3 de Roterdam.

Il a été importé dans cette Ville, venant de l'Etranger, les marchandiſes ſuivantes, ſçavoir;

D'*Alicante*, 725 balles de ſoude, 38 bariques de pouſſiere de ſoude.

De *Cadix*, 48 demi-caiſſes de fruits, 300 cuirs 102 ſurons d'indigo, 11 barils 12 ſurons de cochenille, 24 ſurons de jalap, 3 barils 5 caiſſes de jambons, 2 caiſſes de cacao & vanille, 8 pots 19 potiches de raiſins, 5 barils d'olives, 1 grenier de bois de campêche, 3 caiſſes de chocolat, 1 balle de ſalſepareille.

De *Lisbonne*, 2 barils 1 panier 297 caiſſes de fruits, 412 ballots de coton en laine, 1 barique 1 baril 3 caiſſes de jambons, 535 cuirs, 369 buches de bois de Fernambourg, 44 paquets de barbes de baleine, 1 barique de rognures de caret, 100 cornes de bœuf, 3 barils de dents de morphil, 2 balles de peaux de chien de mer, 1 cruche d'olives, 58 cabas de figues, 8 caiſſes de limon, 111 buches de bois roſe.

De *Saint Pierre de la Martinique*, 36 bariques 2 tierçons de ſucre, 53 bariques 20 tierçons 61 quarts 10 ſacs de café, 1 balle de coton en laine, 2 bariques 1 tierçon 6 quarts de cacao, 6 barils de citrons confits, 1 baril de cuivre, 1 caiſſe d'oranges, 3 caves de ſyrop de capillaires, 2 caves de ſyrop des Iſles.

De *Campveer*, 74 barils de riz, 47 barils de mine de plomb, 15 barils de piment, 32 futailles de couperoſe, 1 futaille 3 barils de colle, 12 bouteilles d'huile de vitriol, 2 balles de peaux de caſtor, 3 tonneaux de teinture, 1 baril de cornes plattes, 4 futailles 1 baril 1 caiſſe de quincaillerie & mercerie mêlées.

De *Hambourg*, 58 balles de laine, 14 futailles de plumes, 2 futailles 6 barils de ſuif, 2 paquets de jambons, 11 tonneaux de cire, 11 tonneaux de peaux de lievres, 1 baril 64 planches 31 fonds 3 paquets de cuivre, 3 tonneaux de couperoſe verte, 18 barils de fer noir, 4 barils de fer blanc, 2 tonneaux de faulx, 1 baril d'arſenic, 2 tonneaux de limes & bled.

De *Dantzick*, 2 greniers 62 laſts 1159 ſacs de bled, 3 tonneaux de cire, 2 greniers de planches.

*La ſuite pour d'autres Supplémens.*

## DE NANTES.

### ARRIVÉE *de Navires.*

Du 28 Juillet au 4 Août 1769, il eſt entré dans ce Port 13 Navires François & 1 Etrang. ſçavoir, le *Comte de Clare* de 300 tonneaux, Capitaine *Robillard*, venant du Petit Goave; la *Julie* de 350 tonneaux, Capitaine *Giraud*, venant du Port au Prince, chargés tous deux de 982 bariq. 78 quarts de ſucre brut, terré & tête, 36 futailles de café, 3 futailles 4 bariques d'indigo, 243 balles & ballots de coton, 1 boucaut de cacao, 48 dents de morphil, 16 milliers de bois de gayac, ſyrops, liqueurs, confitures; l'*Olivier* de 150 tonneaux, Capitaine *Joſeph Fouaſſier*, venant de Barcelonne avec 512 bariques de vin, 61 pipes d'eau-de-vie, liege en planches & papier; l'*Aimable Louiſe*, Capitaine *Guillaume Pinchaud*; les *Deux Henriettes*, Capitaine *Louis Gatineau*, venant tous deux de Bayonne avec réſine, avirons, houes, ſerpes, haches, jambons & chocolat; la *Notre-Dame*, Capitaine *Pierre Sau-*

*nier*. venant des Sables à la consignation de *M. Geslin* fils chargé de 6728 morues vertes au petit cent, langues & noves ; le *Glorieux Saint Joseph*, Capitaine *Jacques Negret*, venant de Cette avec 464 bariques de vin, gomme & verdet ; la *Jeanne*, Capitaine *Louis Dupeirac*, venant de Bordeaux avec 34 tonneaux de vin, liqueurs, bouchons de liege, verd de gris, cendres gravelées; la *Reine des Anges*, Capitaine *Guillaume Chaton*, venant de l'Orient avec marchandises de la Compagnie des Indes ; le *Saint Jean-Bagtiste*, Capitaine *Calvé*, venant de Vannes chargé de beurre ; la *Sainte Anne*, Capitaine *Julien le Bail*, venant de Douarnenez chargé de poisson sec ; l'*Iris*, Capitaine *Julien Beautieu*, venant de S. Malo avec syrop de melasse, bouchons de liege, oignons de tubéreuse, peaux de veaux & de chêvres corroyées ; le *Saint Jean Baptiste*, Capitaine *Pierre Behais*, venant du Havre avec 78 tonneaux de seigle & bouteilles de verre ; la *Marie Eléonore* de 100 tonneaux, Capitaine *Olaus Bleckman*, venant de Gothembourg avec fer en barres & en paquets, planches de sapin, escopes à jetter l'eau.

## DE MARSEILLE.

### Arrivée de Navires.

Du 17 au 24 Juillet 1769, il est entré dans ce Port 23 Bâtimens Franç. & 15 Etrang. des premiers, deux venoient des Colonies ; sçavoir, l'*Emilie Angélique*, Capitaine *Nicolas Guien* de Marseille, parti du Port au Prince ; l'*Heureuse Marie Roze*, Capitaine *Jean Baptiste de Lorme* de Marseille, parti de la Guadeloupe, chargés tous deux de sucre, café, cacao, coton & cuirs ; les autres venoient de Chester, de Roterdam, de Cadix, de Mogador, d'Alger, de Tunis, de Smyrne, de Corrou, de Goro, de Layasse, de Villarcio, de Sarzana, de Cazadeli, de Navarin, de Livourne, d'Ancone, de Tortose, de Barcelonne, d'Almazaron, de Carthagêne, de Gênes, de la Bastie, de Calvi, de Savone, de Nice, de Cette, d'Agde & de Toulon, chargés de diverses espèces de marchandises, & parmi ces différens Bâtimens la Barque la *Catherine*, Capitaine *Sauveur Tortel* de la Seine, venant d'Alger, apportoit 850 charges de bled & d'autres marchandises pour M. *Rapheau*.

### Départ de Navires.

Il est sorti de ce même Port dans le même espace de temps 46 Bâtimens François & 14 Etrangers ; des Premiers le Vaisseau la *Marie*, Capitaine *Gilles Faugere* de Bordeaux, alloit à la Martinique ; les autres alloient à Menton, à la Ciotat, à Toulon, à Frejus, à Hieres, à Arles, à Bormes, à Cette, à Saint Tropès, à Antibes, à Nice, à Bandol, à Gênes, en Corse, en Sardaigne, à Cagliari, à Livourne, à Naples, à Barcelonne; à Malaga, en Morée, au Levant, à Smyrne, à Alexandrie, en *B*arbarie, à Cadix, à Saint Nazaire, à Rouen, aux Canaries, chargés de diverses marchandises d'épicerie, droguerie, quincaillerie, merceries & du Levant.

### Navires en Armement.

#### De Nantes, *le 4 Août* 1769.

Les Navires François la *Ville du Cap* de 300 tonneaux, Capitaine *Chevert*, Armateur M. *de Luynes*; la *Plaine de Léogane* de 300 tonneaux, Capitaine *Jacques de Rice* ; le *Duc d'Amboise* de 200 tonneaux, Capitaine *Exaudi de Kerliquet*, Armateurs MM. *Exaudi de Kerliquet* & le *Pot* ; la *Découverte* de 30 tonneaux, Capitaine *Moisan*, mêmes Armateurs que pour le précédent, sont tous quatre en charge dans le Port de Nantes ; sçavoir, le premier pour le Cap, on ignore la destination du second, les deux derniers iront en Guinée.

Il se trouve aussi en charge dans le même Port 4 Navires Etrangers ; sçavoir, la *Notre-Dame de Begogne* de 50 tonneaux, Capitaine *Bernardo Septien*, Courtier le sieur *Gros*, pour *B*ilbao ; l'*Ulisse* de 200 tonneaux. Capit. *Benge Ahlbon*, Interprête le sieur *Van Neunen*, pour Stockholm; la *Poste Diligente* de 120 tonneaux, Capitaine *Michel Maas*, Interprête le sieur *Boudet* ; le *Desir de la Mer*, de 90 ton. Cap. *Cornelis Thyssen*, Iinterprête le sieur *Odiette de la Bauche*, tous deux pour Amsterdam.

*A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traversiere*, 1769.

A Paris, chez Knapen & Delaguette, Imprimeur-Libraires, Pont S. Michel, 1769.

GAZETTE *D'AGRICULTURE,*
COMMERCE,
*ARTS ET FINANCES.*
*ANNÉE* 1769. Du Mardi 8 Août.

## *'AGRICULTURE.*

### SUITE

*Du Compte rendu à la Séance publique du 17 Mai 1765, par M. Selebran l'aîné, alors Secretaire Perpétuel du Bureau de Brive.*

LA troiſième Séance fut employée à débattre cette queſtion intéreſſante : Eſt-il avantageux ou nuiſible que les Payſans ſçachent lire, écrire & chiffrer ? Il y eut partage de ſentimens parmi les MM. du Bureau : les uns ſoutinrent que ſçavoir lire, écrire & chiffrer, bien loin d'être un obſtacle aux progrès de l'Agriculture, devoit au contraire y contribuer ; ils repréſenterent qu'une choſe bonne en elle-même ne doit pas être détruite, parce que quelques Particuliers en abuſent ; qu'alors on doit uniquement attaquer les abus : ils ajouterent, pour appui de leur ſentiment, que s'il y a des Payſans qui ſçachant lire, écrire & chiffrer, gâtent leurs propres affaires, & quelquefois celles de leurs voiſins, il y en a auſſi qui les font très-bien, quoiqu'ils ſçachent lire, écrire & chiffrer, & qu'il y en a un plus grand nombre encore qui ne ſçachant ni lire, ni écrire, ni chiffrer, les font très-mal.

Les autres, & ce fut le plus grand nombre, en convenant qu'il n'en vaudroit abſolument que mieux pour l'Agriculture, que chaque Payſan ſçût lire, écrire & chiffrer, obſerverent très-judicieuſement que, dans l'état où ſont les choſes, preſque tous ceux qui ſont dans ce cas, ſont autant de ſujets perdus pour l'Agriculture, en devenant Recors, Sergens, Huiſſiers, Gardes des Fermes, ou enfin Maîtres d'Ecole dans leurs Villages, où, en formant des Eleves qui leur reſſemblent, ils ne ſont que perpétuer la fainéantiſe & l'ignorance.

Cette Séance fut terminée par la lecture d'un Mémoire ſur une nouvelle façon de marcotter la vigne : en voici le début.

Il eſt ſurprenant, Meſſieurs, qu'un Bureau d'Agriculture, placé, comme eſt le nôtre, dans le centre d'un grand vignoble, ſe ſoit aſſemblé quarante-ſix fois, ſans qu'on y ait traité aucun ſujet particulier qui eût trait à la plantation & à la culture de la vigne, à la façon & à la conſervation du vin. Quoique cet objet ne faſſe point partie de la tâche qui m'eſt échue, je veux néanmoins vous faire part de quelques obſervations particulieres ſur une façon de marcottes pour la vigne, qui m'a aſſez bien réuſſi, & qui procure certaines facilités peu connues juſqu'à préſent de la plupart des Vignerons.

Ce début de M. Cabanis, en caractériſant ſon zele ardent pour la gloire du Bureau, décele un peu ſon adreſſe à piquer d'émulation MM. ſes Confreres.

Après avoir détaillé les différentes façons de multiplier la vigne, qui ſont généralement connues dans ce Pays, comme les provins, les boutures & les marcottes ſautilles ſur bois vieux, qui font toujours périr la ſouche mere, il eſt, ajoute notre Ob-



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

ſervateur, une autre maniere ſinguliere & ingénieuſe de faire des marcottes ſautilles, ſans épuiſer les ceps; & c'eſt celle qu'il a en vue dans ſon Mémoire.

Elle conſiſte à coucher en terre ſur la fin de Juin, ou dans tout le mois de Juillet, quelques jeunes jets de vigne les plus rampants, & de les recouvrir d'un peu de terre, excepté vers la pointe qui doit ſortir environ demi-pied. Ces marcottes, ſans autre façon ni appareil, continuent leur crue progreſſive, comme elles euſſent fait en demeurant en plein air, & la partie enterrée pouſſe en même temps des radicules qui l'aident à ſe fortifier; par ce procédé, le nouveau ſarmant tirant en partie ſa nourriture de la ſuperficie de la terre, par le moyen de ſes nouvelles racines, dépenſe d'autant moins de ſeve à la ſouche mere; il devient quelquefois aſſez long & aſſez vigoureux, ſurtout dans les jeunes vignes, pour être coudé une ſeconde fois au commencement d'Août, & donne ainſi deux marcottes d'une ſeule pouſſe.

M. Cabanis avertit ici que les vieilles vignes ſont peu propres à cette opération, & aſſure que les marcottes ſur bois nouveau étant plantées dans un défoncement bien amendé, donnent les pouſſes les plus vigoureuſes dès la premiere année, & communément des raiſins à la ſeconde; qu'elles ont toujours au moins un an d'avance pour les productions, ſur les boutures non enracinées, & que par la comparaiſon qu'il en a faite, ſoit avec les boutures enracinées, ſoit avec les marcottes ſur bois vieux, il trouve deux avantages bien décidés dans les marcottes ſur bois nouveau.

1°. Les boutures & marcottes ſur bois vieux demeurant plus long-temps dans la terre, ſont de longues racines, qu'on eſt obligé de racourcir en les ſéparant du tronc, au lieu que les marcottes ſur bois nouveau ne demeurant enterrées que depuis le mois de Juillet juſques ſur la fin de l'automne, ne font d'ordinaire qu'une touffe de radicules ou chevelus très-propres à s'établir vigoureuſement & à s'étendre dans un terrein ameubli par le défoncement & amendé par quelques engrais.

2°. On eſt obligé d'attendre au moins un an de plus pour les marcottes ordinaires, & deux pour les boutures enracinées; au lieu que les marcottes dont M. Cabanis vient d'indiquer la façon, ſont auſſi-tôt prêtes à planter en place, que les autres à couder en terre, & notre Obſervateur ajoute fort à propos que le petit vinage fait au mois de Juillet pour enterrer la pouſſe nouvelle, eſt toujours avantageux à la vigne.

M. Cabanis ne s'attribue point l'honneur de la découverte; il avoue qu'il tient cette pratique d'un excellent Vigneron chez qui elle étoit comme concentrée il y a environ vingt ans, & qui en faiſoit une eſpece de ſecret. Pour lui bon Patriote, il ſe fait un devoir & un plaiſir de la communiquer; il aſſure qu'il l'a pratiquée avec beaucoup de ſuccès, & toujours avec une nouvelle réſolution de continuer, & il ſe promet que ceux qui ſe donneront la peine d'en eſſayer, penſeront & agiront de même.

*La ſuite à l'Ordinaire prochain.*

## GRAINS ET FARINES A PARIS.

*Etat des différens prix du Froment, du Seigle, des Farines & du Pain vendus à Paris dans la Halle & ſur les Ports, depuis le Mercredi 26, juſqu'au Samedi 29 Juillet 1799.*

Il eſt arrivé à la Halle 9 muids 8 ſeptiers de froment, 7 muids 3 ſeptiers de ſeigle, & 212 muids 2 ſeptiers de farines; il reſtoit de l'autre marché 202 muids de froment, 14 muids de ſeigle, & 508 muids 2 ſeptiers de farines, ce qui a fait 211 muids 8 ſept. de froment, 21 muids 3 ſept. de ſeigle, & 720 muids 4 ſept. de farines.

Il eſt arrivé à la même époque ſur le Port de la Greve 76 muids 9 ſept. de froment; il reſtoit du marché précédent 236 muids 9 ſept. ce qui a fait 313 muids 6 ſept.

Le Samedi 29 Juillet, il ſe trouvoit en totalité dans Paris, 1266 muids 9 ſeptiers, tant froment que ſeigle & farines. Il y en a eu de vendu 547 muids; de ſorte qu'il en eſt reſté 719 muids 9 ſept.

Le froment a été vendu à la Halle de 21 à 26 ℔, le froment nouveau, 23 ℔ 15 ß, le ſeigle, de 11 à 12 ℔ 10 ß; le froment a été vendu à la Greve de 20 à 26 ℔ 10 ß *le ſeptier.*

Les farines blutées ont valu à la Halle, de 1 ℔ 13 ß 3 ₰ à 2 ℔ 5 ß le *boiſſeau*; les farines de remoulage, de 1 ℔ 7 ß 6 ₰ à 2 ℔ 10 ß auſſi le *boiſſeau.*

Le pain blanc de Goneſſe de 2 ß 9 ₰ à 3 ß la *liv.*; idem de Paris, idem; pain bis blanc de Goneſſe, de 2 ß 3 ₰ à 2 ß 6 ₰; idem de Paris, de 2 ß 6 à 2 ß 9 ₰; pain bis clair, de 2 ß 3 ₰ à 2 ß 6 ₰; pain bis de Paris, de 2 ß à 2 ß 3 ₰.

*ETAT du prix commun du Froment réduit au ſeptier de Paris, & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Juin 1769, dans les* GE'NE'RALITE'S *de*

| GRENOBLE. | | | | METZ. | | | | MONTAUBAN. | | | | POITIERS. | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Lieux des Marchés. | Prix. | | | Lieux des Marchés. | Prix. | | | Lieux des Marchés. | Prix. | | | Lieux des Marchés. | Prix. | | |
| | l. | ſ. | d | | l. | ſ. | d. | | l. | ſ. | d. | | l. | ſ. | d. |
| Briançon. | 27 | 11 | 3 | Longwy. | 16 | 18 | 3 | Cahors. | 25 | 1 | | Chatelleraut. | 23 | 4 | |
| Creſt. | 22 | 10 | | Metz. | 18 | | | Cauſſade. | 28* | | | Chatillon. | 21 | 16 | 5 |
| Embrun. | 22 | 10 | | Montmedy. | 16* | 5 | | Figeac. | 22 | 15 | 2 | Confolens. | 20 | 8 | |
| Gap. | 21* | 17 | 6 | Phalsbourg. | 18 | 13 | 4 | Gourdon. | 23 | 9 | 8 | Fontenay. | 22 | 10 | |
| Grenoble. | 24 | 8 | 6 | Sarrebourg. | 19 | 16 | | Lauzerte. | 25 | 16 | 6 | Les Sables. | 26* | 12 | 5 |
| Buis. | 23 | 6 | 8 | Sarlouis. | 18 | | | Milhau. | 23 | 15 | | Nyort. | 19* | 16 | |
| Montelimart. | 27* | 12 | 6 | Sedan. | 21* | 1 | | Moiſſac. | 26 | 2 | 1 | Poitiers. | 25 | 2 | 11 |
| Romans. | 24 | 7 | 6 | Thionville. | 17 | 1 | 9 | Montauban. | 23 | 17 | 1 | St. Maixent | 23 | | 10 |
| Valence. | 26 | | | Toul. | 18 | 7 | 7 | Murdebarrez. | 20* | 6 | 1 | Thouars. | 21 | 12 | |
| Vienne. | 24 | | | Verdun. | 17 | 8 | | Rhodez. | 22 | 10 | | | | | |
| | | | | Vic. | 18 | | | Ste. Affrique. | 26 | 2 | | | | | |
| | | | | | | | | St. Antonin. | 23 | 2 | 2 | | | | |
| | | | | | | | | Villefranche. | 21 | 13 | 6 | | | | |
| Prix Communs. | | | | Prix Communs. | | | | Prix Communs. | | | | Prix Communs. | | | |
| From. le ſep. | 24 | 5 | 2 | From. le ſep. | 18 | 2 | 9 | From. le ſep. | 24 | 5 | 5 | From. le ſep. | 22 | 13 | 7 |
| Pain la liv. | | 2 | 7 | Pain la liv. | | 2 | 3 | Pain la liv. | | 2 | 7 | Pain la liv. | | 2 | 6 |
| Avoine le ſ. | 8 | 16 | 7 | Avoine le ſ. | 5 | 3 | 8 | Avoine le ſ. | 8 | 4 | 8 | Avoine le ſ. | 7 | 17 | 3 |
| Foin le q. | 3 | | 11 | Foin le q. | 1 | 17 | 1 | Foin le q. | 3 | 5 | 1 | Foin le q. | 1 | 16 | 7 |
| Paille le q. | 1 | 9 | 3 | Paille le q. | | 15 | 6 | Paille le q. | 1 | 9 | 6 | Paille le q. | | 18 | 5 |

## LETTRE

*De M. l'Abbé Malo ſur les Abeilles.*

Un de mes amis m'a fait part d'une conteſtation ſur les abeilles, qui s'eſt élevée entre MM. Ducarne de Blangy & Duhoux, Curé du Meſnil en Verdunois. Selon ce qu'il me mande, cette difficulté eſt inſérée dans la Gazette du Commerce, & voici ce qu'il m'en dit dans la lettre qu'il m'a fait l'honneur de m'écrire à ce ſujet, parce que n'étant pas maître de la Gazette, il n'a pu me l'envoyer.

» La queſtion eſt de ſçavoir, s'il n'y a pas » à la fin du mois d'Août dans les bonnes » ruches des œufs qui y paſſent l'hiver? M. » Ducarne prétend que cela n'eſt pas vrai, » parce qu'il n'en a pas vu. M. Duhoux, » qui ſoutient l'affirmative, n'en a pas vu » non-plus; mais ſon aſſertion eſt fondée ſur » une forte probabilité, qui eſt que la reine » ne pond jamais ſi abondamment que lorſ- » qu'elle vit avec les mâles; que la ponte » ceſſe vers le temps où les bourdons ceſ- » ſent de vivre, & que dès la fin de l'hyver, » il a vu fort ſouvent du couvain en état de » nymphes. Il demande à M. Ducarne s'il » prétend que les œufs d'où venoient ces » nymphes aient été pondus tandis que la

» reine & toutes les abeilles étoient engour-
» dies par le froid. Ce qui confirme encore
» M. Duhoux dans ſon opinion, c'eſt que
» tous les oiſeaux, excepté les oiſeaux do-
» meſtiques, ne pondent que dans le temps
» qu'ils ſont appariés, & que les œufs de
» quantité d'inſectes, qui font leur ponte
» en automne, n'écloſent qu'au printemps
» ſuivant. Il prétend d'ailleurs que les Au-
» teurs de la Nouvelle Maiſon Ruſtique, &
» MM. Perilliat & de Maſſac, ſont auſſi de
» ſon avis, & il l'exhorte à en faire lui-mê-
» me l'obſervation dans les bonnes ruches au
» mois d'Août prochain ».

Cet ami m'a engagé très-fort à dire mon ſentiment ſur cette diverſité d'opinions. Il eſt vrai que tout ce qui paroît ſur les abeilles m'intéreſſe particulierement ; mais je ne me crois pas aſſez habile pour entreprendre de décider aucune conteſtation entre perſonnes dont je recevrai toujours les avis avec reconnoiſſance. Cependant comme le Public tire toujours quelqu'avantage des réflexions d'un plus grand nombre d'opinions, j'oſe prier ces Meſſieurs d'agréer que je leur faſſe part de ce que j'en ſçais, laiſſant à d'autres meilleurs Obſervateurs à décider la queſtion.

Ces Meſſieurs n'ignorent pas ce que diſent nos Auteurs ſur ce ſujet : en particulier, l'Hiſtoire Naturelle des Abeilles, tom. 1, pag. 231. *Cependant*, dit cet Auteur, *la mere* ( abeille ), *qui dès le mois de Juin a été privée de tous ſes mâles, ne laiſſera pas de faire beaucoup d'œufs féconds dans le reſte de l'été & au commencement de l'automne.* L'Auteur de la Maiſon Ruſtique, à l'article du couvain, eſt auſſi du même ſentiment, &, ſi je ne me trompe, M. Palteau. J'ai vu la même façon de penſer dans d'autres, que je ne me rappelle pas pour le préſent. M. Duhoux reclame en ſa faveur M. Perilliat. Je n'ai aucune connoiſſance de cet Auteur dont il en eſt peut-être de l'ouvrage comme de bien d'autres très-eſtimables auſſi, qui ſont renfermés dans les Mémoires Académiques qui ne ſont qu'entre les mains de peu de perſonnes, & malheureuſement inconnus aux gens du métier, à qui ils ſeroient plus utiles ; je ſerois charmé de ſçavoir où le trouver. Il reclame auſſi le témoignage de M. de Maſſac ; je ne puis me refuſer à ce ſentiment qui paroît bien établi, d'autant que j'ai vu moi-même dans le mois d'Octobre dernier des œufs dans des gâteaux qu'un Payſan de ma Paroiſſe tiroit d'un panier, & qu'il m'a fait voir. D'ailleurs je me rappelle très-bien qu'il y a cinq ou ſix ans j'avois mis, dans le fort de l'hyver, quelques ruches foibles dans ma chambre, qui eſt aſſez chaude en hyver, & dans le mois de Janvier j'ai vu ſortir d'une de ces ruches, par quelques petites ouvertures que je n'avois pas remarquées, de jeunes abeilles toutes nouvelles écloſes ; elles étoient toutes blanchâtres, comme quand on les voit naître ou nouvelles nées dans l'été, & elles ne marchoient que fort nonchalamment, non-ſeulement parce qu'elles étoient trop nouvelles ecloſes pour prendre leur vol, mais encore parce que la rigueur de la ſaiſon n'étoit pas propre à leur donner beaucoup de vigueur, ſur-tout hors de leur ruche.

Voilà donc deux années différentes que j'ai vu du couvain après le mois d'Août. En eſt-il de même toutes les années ? C'eſt ce que je ne puis aſſurer par moi-même ; mais on peut le préſumer avec beaucoup de fondement, ſur-tout d'après le témoignage de nos meilleurs Obſervateurs, qui ne ſe ſeront pas contentés d'obſerver des petits faits particuliers, & dans quelques années ſeulement ; mais auront examiné les choſes en grand & pendant un nombre d'années ſuffiſant, pour bien conſtater ce fait avant de le publier. Les Marchands Ciriers font tous les ans des achats conſidérables de paniers de mouches pour les faire mourir, ce qui, ſoit dit en paſſant, eſt un mal réel pour cette partie de l'économie rurale : ceux qui parmi eux ſont Obſervateurs peuvent très-bien avoir remarqué ſi après le mois d'Août, c'eſt-à-dire, en Septembre, Octobre, même Novembre, ils ont trouvé des œufs ou du couvain, & ſi cela arrive tous les ans ou ſeulement dans certaines années ; en conſéquence ils peuvent conſtater ce fait, ou plutôt achever de conſtater : car il paroît plus que probable qu'en automne il y a du couvain dans les ruches.

Mais y paſſe-t-il l'hyver pour éclorre au printemps ? Voilà le point de la difficulté à réſoudre. Je ne prendrai pas ſur moi de le faire. Les jeunes abeilles que j'ai vu écloſes au mois de Janvier donnent lieu de croire que c'étoit du couvain deſtiné à n'éclorre qu'au printemps, & que la chaleur de la chambre a avancé ; mais ce n'eſt qu'un fait,

& il en faudroit un nombre pour fixer le doute, & des yeux plus attentifs que les miens, pour bien examiner toutes les circonſtances & s'aſſurer s'il n'y a pas d'erreur. J'ai vu quelque part, ſoit dans la Maiſon Ruſtique, ou d'autres Auteurs, ou même M. Plateau, que le couvain d'automne ſe conſervoit tout l'hyver, pour n'éclorre qu'au printemps, & je ſuis bien trompé ſi ce n'eſt pas le ſentiment de M. de Réaumur.

» Ces deux Meſſieurs, m'ajoute-t-on, » ne ſont pas non-plus d'accord ſur la ma- » niere de tirer la cire & le miel des ruches. » M. Duhoux dit qu'il garde toutes ſes ru- » ches qui peſent quarante-deux livres, & » même au-deſſous, auſſi long-temps qu'el- » les ſubſiſtent par elles-mêmes ... Il eſt » pour la taille & non pour la tranſvaſion : » il dit qu'il craint les difficultés, les dan- » gers, les embarras & les ſuites d'un ſi » grand remue-ménage ». Voilà encore un point de difficulté : la maniere la plus avantageuſe & la plus commode à tous égards, de tirer le miel & la cire en conſervant les abeilles. Dans le fond, je ne ſuis ni pour la taille ni pour la tranſvaſion ordinaire ; je ne crois pas qu'il y ait moins de difficultés, de dangers, d'embarras & de ſuites fâcheuſes à craindre d'une maniere que de l'autre. Au reſte, ces Meſſieurs, & ſur-tout M. Ducarne, puiſqu'il a eu juſqu'à quatre-vingt ruches, ont plus d'expérience que moi qui n'en ai jamais eu que peu : cependant, pour dire un mot de ce que j'ai penſé, je crois très dangereuſe la méthode de laiſſer les ruches auſſi long-temps qu'elles ſubſiſtent par elles-mêmes ; c'eſt ſe priver pendant pluſieurs années du principal profit qu'on en pourroit tirer. Pendant ce temps, la teigne doit y donner ; & comme elle ſe loge toujours dans le haut de la ruche, la taille ne l'en tirera pas ; les ruches dépériront, & je crois qu'il y en auroit un bon nombre dont on ne tireroit finalement que de la mauvaiſe cire, & point ou très-peu de miel : je viens tout récemment d'en faire l'expérience. L'automne derniere j'avois acheté un vieux panier de cinq ou ſix ans, qui n'avoit jamais eſſaimé & qui ne peſoit que trente-cinq livres ; j'ai voulu voir ce qu'il en ſeroit, & j'avois deſſein de le tranſvaſer dans le bon temps ; contre mon attente, il m'a donné deux bons eſſaims ; j'en attendois même un troiſième, mais il n'eſt point venu. J'ai bien jugé que ce panier, ſur-tout ayant donné deux eſſaims, ne ſe tireroit jamais d'affaires & périroit. Je l'ai tranſvaſé le 3 de Juillet dans une fort petite ruche ronde de dix pouces un quart de diamètre ſur ſix pouces trois quarts de haut ; j'y ai trouvé très-peu de couvain que je lui ai rendu dans un cercle à fromage de trois pouces & demi de haut ſur ſix pouces & demi de diamètre, & il y avoit encore du vuide dans ce cercle à fromage : depuis la tranſvaſion, les mouches ont travaillé avec vigueur, & aujourd'hui 16 Juillet, treize jours après mon opération, ma petite ruche eſt entierement pleine d'ouvrages. Il faut noter que je n'ai pas trouvé une demi-livre de miel dans l'ancien panier. Or, ſi je l'avois laiſſé à lui-même, il ſeroit infailliblement péri : il n'y avoit cependant point de teigne, ce qui m'a étonné : car je l'en croyois fort infecté ; mais les gâteaux en étoient noirs comme de l'encre juſques dans le fond.

Je ne crois pas non-plus que la tranſvaſion ſoit le moyen que l'on doive employer ordinairement pour tirer la cire & le miel ; je ne la crois de recette que dans les cas ou il faut renouveller une ruche tout de ſuite ; elle eſt encore trop deſtructive & trop riſquable. De la maniere dont le fait M. Ducarne, je conviens qu'il y a moins d'inconvéniens ; mais vous diminuez beaucoup le nombre de vos ruches : ſi vous en changez vingt, c'en eſt dix que vous perdez, puiſque de deux vous en faites une, & c'eſt une deſtruction réelle qu'il faudroit éviter.

Si les ruches de M. Palteau n'étoient pas ſi coûteuſes, je les conſeillerois préférablement à toutes autres, pour dégraiſſer les mouches par partie, ſelon que leur état le permettroit. Je dirai naturellement que la méthode Paltéſienne me paroît la meilleure de toutes, mais qu'elle demande bien des attentions, qui ne ſont pas aſſez détaillées ni expliquées dans le Livre de l'Auteur : car en le ſuivant exactement & ſcrupuleuſement pendant quelques années, j'ai fort mal réuſſi & tout perdu : auſſi quoique je ſuive cette méthode, je m'écarte en bien des points des préceptes que donne l'Auteur, ſur-tout pour les ſaiſons de dégraiſſer qu'il indique, & je m'en trouve bien. On peut avoir des ruches dans le même goût des ſiennes à bien meilleur marché ; & ſi l'on pouvoit trouver des cercles à fromage aſſez grands, c'eſt-à-

dire, d'au moins dix pouces de diamètre intérieurement, je crois qu'il n'y auroit rien de mieux.

Au reſte, en attendant qu'on ait trouvé le meilleur moyen de tirer parti de l'éducation des abeilles, chacun peut ſuivre celui dont il eſt le plus content; il eſt même à propos que les différentes manieres ſoient employées, & que chacun en faſſe part; c'eſt le moyen de trouver le mieux avec le temps, & de conſtater la meilleure façon.

*P. S.* J'ai oublié de faire obſerver que j'avois mis au printemps deux hauſſes Paltéſiennes, garnies d'un couvercle troué, ſous le panier dont je parle ci-deſſus, n'en attendant point d'eſſaims, & cela dans le deſſein de le faire travailler dans ces hauſſes, afin d'ôter le panier dès qu'il y auroit une partie des hauſſes garnie d'ouvrage; les mouches n'y ont pas fait le moindre commencement d'ouvrage, & ce grand vuide n'a point empêché les deux eſſaims.

## Annonces de Livres.

*Précis hiſtorique de la nouvelle méthode d'inoculer la petite vérole, avec une expoſition abrégée de cette méthode, Ouvrage deſtiné à montrer comment elle s'eſt établie en Angleterre, les grands ſuccès dont elle y a été ſuivie, & qu'elle eſt dûe inconteſtablement à M. Sutton.* Par M. Power Docteur en Médecine, & inſtruit par l'Auteur même de la méthode. A Amſterdam, & ſe trouve à Paris chez Lebreton, Imprimeur ordinaire du Roi, rue de la Harpe.

La récapitulation par laquelle l'Auteur termine ce Précis hiſtorique, ſuffit pour en donner une idée.

» En 1753 M. Sutton le pere ayant obſervé les défauts de l'ancienne maniere » d'inoculer, découvre, par ſes obſervations & ſes réflexions, une méthode plus » ſûre de conduire cette utile opération; dix » ans de ſuccès confirment les avantages de » ſa méthode. Son fils, M. Daniel Sutton, » ajoute encore à ce qu'il avoit découvert, » & ſur-tout fait une application vraiment » utile & digne d'éloges, de la nouvelle » méthode au traitement de la petite vérole » naturelle: il commence par inoculer les » Pauvres du canton où il a fixé ſa demeure; » & ſes inoculations ſont ſi heureuſes, que » bien-tôt une foule de gens veulent participer aux avantages de cette méthode: ils » accourent de toutes parts, & il en inocule » plus en un jour (& tous très-heureuſement) » que les trois quarts des Inoculateurs de » l'Europe n'en ont inoculés dans toute leur » vie; chaque année ajoute à ſa réputation: » enfin la voix de tant de gens, qu'il avoit » délivrés, par une maladie ſi légere, des » craintes d'une maladie ſi redoutable, leur » voix, dis-je, eſt ſi forte, que les gens riches & puiſſants (plus attentifs & plus » défians, parce que la vie leur eſt plus » chere) s'empreſſent à leur tour de profiter d'une méthode ſi utile & ſi avantageuſe; & en 1766, au bout de treize ans » de ſuccès, toujours ſoutenus & jamais » démentis, la méthode Suttonienne ſe » trouve établie au milieu de Londres; les » plus célébres Médecins de l'Angleterre la » recommandent, les plus habiles Inoculateurs ſe hâtent de l'imiter, ou ſe vantent » d'avoir ſçu découvrir en quoi elle conſiſte, » & elle met le ſceau aux avantages de l'inoculation, en ne laiſſant pas le moindre » doute ni la plus légere inquiétude ſur l'événement.

» En 1765, dans le temps de la moiſſon, » M. Daniel Sutton inocula dans un jour juſqu'à 470 perſonnes, qui furent toutes » parfaitement guéries.

» Ce ne ſont point des centaines de perſonnes qui ſe ſont tirées heureuſement de » cette opération; il faut, comme le dit le » célébre M. Pringle (*a*), compter par des » milliers.

Le Précis hiſtorique eſt ſuivi de l'expoſition abrégée de la méthode Suttonienne; le tout eſt terminé par les certificats les plus authentiques de Milord Harcourt, Ambaſſadeur d'Angleterre en France, & de M. de Francés, Miniſtre de France à Londres, qui atteſtent la vérité des faits rapportés dans cet Ouvrage.

---

(a) *Le Chevalier Pringle, premier Médecin de la Reine d'Angleterre.*

# COMMERCE.

## COURS DES CHANGES

A

| PARIS. 5 Août 1769. | MARSEILLE. le 26 Juillet. | AMSTERDAM le 31 Juillet. | MADRID le 24 Juillet. |
|---|---|---|---|
| Amsterdam, 54 3/4<br>Lond. . . 32<br>Hambourg, . . 179 3/4<br>Madrid, . 14 19<br>Cadix, . . 14 19<br>Livourne, . 96 3/4<br>Lyon, . . 3 8e | Londres, . 31 5 8e<br>Amst. . . 53 7 8<br>Cadix, . . 15 4<br>Madrid, . . 15 5<br>Livourne, . 98 1/2.<br>Naples . . 86<br>Gênes, . . 96 1/2.<br>Paris, 1 p. 0/0 b.<br>Lyon. Pâque, 2 p. 0/0 b.<br>Montpellier, au p 60 j.<br>Piastres, . .49 10 | Paris, . . 54 1/8<br>Lond. 34 1/8<br>Bordeaux. . . .<br>Madrid, . 93 1/4<br>Cadix. . 93 1/2<br>Lisb. . . 45 13 16e<br>Venise, . . . .<br>Gênes, . 84 7 8e<br>Livourne, 86 7 8e<br>Hamb. . 32 7 8e | Paris, . . 15 9<br>Amsterd. . 96 1/2<br>Londres, . 41<br><br>CADIX.<br>*le 18 Juillet.*<br>Paris, . . 77 1/4<br>Amst. . . . 96 1/4<br>Lond. . . 40 5 8<br>Madrid. 1/2 p.<br>Paris, 1 1/2 p. *aux let.* |

PRIX *des matieres d'or & d'argent, à Paris, du 5 Août 1769.*

| | liv. | s. | | |
|---|---|---|---|---|
| Or de Portug. à . . | 714 | 716 | | marc. |
| Du Mexique à . . . | 708 | | | |
| Du Perou à . . . | 700 | | | |
| Les guinées à . . . | 712 | | | |
| Ducats à . . . . | 97 | | | |
| Or fin à 23 k. 31 32 à . . . . . | 98 | 5 | | once. |
| Or à 20 karats à . . | 82 | | | |
| L'argent à 11 d. 20 g. à . . . . | 53 | 12 | 6 | marc. |
| *Idem* à 11 d. 10 gr. à . . . . . | 51 | 10 | | |
| Piastres, à . . . . | 48 | 10 | | |

DE NANTES, *le 28 Juillet 1769.*

*Navires en armement.*

Les Navires François la *Gracieuse Leger* de 300 tonneaux, Capit. *Griffé*, Armateur M. *Vallot;* le *Chavigny* de 400 tonneaux, Capit *Fourneau*, Armateur M. *Gruel;* le *Chasseur* de 130 tonneaux, Capit. *Mesnard*, Armateur MM. *Exaudy de Kerbiquet* & *Lepot*, sont en charge dans ce Port, le premier pour le Port-au-Prince, le second pour le Cap, & le troisième pour la Guinée.

Le Navire Etranger l'*Anne* de 80 tonneaux, Capit. *Cordt Dirck*, Interprete le Sr *Van Neunen* est en charge pour Hambourg.

# FINANCES.

## LETTRES-PATENTES DU ROI,

*Concernant l'Insinuation de tous Dons, en cas de survie, faits dans les Contrats de Mariages.*

Données à Versailles le 3 Juillet 1769.

*Registrées en Parlement le* 11 *Juillet* 1769 (a).

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A tous ceux qui ces présentes Lettres verront, SALUT. Par l'Article dix-neuf de notre Ordonnance du mois de Février 1731, concernant les Donations, Nous avons exempté de la formalité de l'Insinuation, les Donations faites dans les Contrats de Mariage, en ligne directe seulement : Par l'Article 20, Nous avons assujetti à cette formalité, toutes les autres Donations, même rénumératoires ou mutuelles, ce qui comprend toutes les Donations faites par un mari à sa femme, ou par une femme à son mari, ou les Dons

(a) *Nous avertissons que l'enrégistrement est pur & simple.*

mutuels & réciproques qu'ils peuvent ſe faire par Contrat de mariage : Et par notre Déclaration du dix-ſept Février de la même année, Nous avons, en expliquant cette formalité de l'Inſinuation, marqué bien clairement encore notre volonté ſur l'aſſujettiſſement dans lequel Nous deſirions maintenir les Donations mutuelles réciproques, rénumératoires, & toute eſpece de Donation entre-vifs, excepté celles qui ſeroient faites en ligne directe par Contrat de mariage : Mais ayant été inſtruit de la diverſité de Juriſprudence qui s'eſt établie dans les différens Parlemens de notre Royaume, & dans les diverſes Chambres de notre Parlement de Paris même ; la formalité de l'Inſinuation à l'égard des Dons faits dans un Contrat de mariage par un mari à ſa femme ou par une femme à ſon mari, ou les Dons mutuels & réciproques que peuvent ſe faire l'un & l'autre lors du Contrat, ne paroiſſant à pluſieurs de nos Cours d'une néceſſité indiſpenſable qu'au domicile ſeulement des Parties contractantes, & d'autres la regardant comme néceſſaire, tant au domicile, que dans les lieux de la ſituation des biens ; d'autres enfin ayant penſé que l'Inſinuation étoit abſolument inutile pour cette eſpece de donation, lors de laquelle il n'y a ni tradition, ni tranſmiſſion de propriété, le Donateur n'étant dépouillé d'aucun des biens qu'il donne, & le Donataire ne devenant réellement Propriétaire qu'au moment du décès du Donateur, ce qui ne porte aucun préjudice aux créanciers du Donateur dont l'hypothéque ſubſiſte, ni à l'héritier qui doit connoître l'état de la ſucceſſion avant de ſe porter héritier ; Nous avons cru devoir faire ceſſer cette diverſité de Juriſprudence très-préjudiciable à l'état des biens & de la tranquillité de nos Sujets qui peuvent avoir négligé la formalité preſcrite en tout ou en partie ; & voulant par une Loi uniforme déterminer l'eſprit des Ordonnances qui portent quelques diſpoſitions à cet égard, & qui n'ont établi la formalité de l'Inſinuation, que pour donner aux Donations une authenticité capable de prémunir ceux qui ont ou peuvent avoir par la ſuite des droits ſur les biens donnés contre toute eſpece de ſurpriſe : A CES CAUSES, & autres à ce Nous mouvant, de l'avis de notre Conſeil, & de notre certaine ſcience, pleine puiſſance & autorité royale, Nous avons dit & déclaré, diſons & déclarons, qu'à compter du jour de l'enregiſtrement des Préſentes, tous les Dons, en cas de ſurvie, faits dans les Contrats de mariage par un mari à ſa femme, ou par la femme à ſon mari, tous les Dons mutuels réciproques, rénumératoires, faits par l'un & l'autre dans leſdits Contrats, ſoient exempts, juſqu'au jour du décès du Donateur, de la formalité de l'Inſinuation, ſoit au domicile des Contractans, ſoit aux Bureaux des lieux, de la ſituation des biens donnés, à la charge néanmoins que leſdites Donations de l'eſpece ci-deſſus détaillée, ſeront inſinuées au domicile du Donateur dans les quatre mois, à compter du jour de ſon décès, dérogeant à tous Edits, Déclarations à ce contraires. N'entendons néanmoins déroger aux diſpoſitions de l'article vingt de l'Ordonnance de 1731, concernant les Donations, en ce qui concerne les Donations abſolues & de biens préſens du mari à la femme & de la femme au mari, qui continueront d'être aſſujetties à la formalité de l'Inſinuation, ſuivant les diſpoſitions des Ordonnances, à peine de nullité. SI DONNONS EN MANDEMENT, &c.

## COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

| *Août 1769.* | *Jeudi 3.* | *Vendredi 4.* | *Samedi 5.* |
|---|---|---|---|
| Ac. des Indes. | 1085 | 1090 | 1095 |
| Emp. de la Com. | 365 | 365 | 365 |
| Prom. à 5 p. %. | 28 ½ | 29 4m. | 29 |
| Prom. à 4 p. %. | 50 | | |
| Ac. des Fermes. | 860 | 860 | 860 |
| 2ſ. p. l. du Dix. | | 7 ½ | |
| 3e. Loterie. | 1 | | |
| Annuités. | 295 | | |
| Coup. d'An. | 59 | | |
| Emp. de 50 mil. | | | |
| Emp. de 30 mil. | 49 | 49 | 49 |
| Col. 1759. | 50 | 50 ½ | 50 ½ |
| Canada. | 55 | | 55 |
| 4e. L. Epoques. | 16 | 16 | 16 |
| Nouette. | 47 | 47 | 47 |
| Ac. de la caiſſe | | | |
| tirage de la C. | 5e 334 | | 5e 338 4e 388 |
| 2e Lot. Comp. | | | |
| Bretagne. | | | |
| Languedoc. | | | |
| A 3 p. % ſ. l. cuirs | | | |
| A 3 p. % ſ. l. Poſt. | | | |

# SUPPLÉMENT
# A LA GAZETTE N°. 63.

## DE DUNKERQUE.

### ARRIVÉE *de Navires.*

DU 10 au 20 Juillet 1769, il eſt entré dans ce Port 13 Navires François faiſant enſemble l'encombrement de 725 tonneaux, 7 Anglois de 515 & 2 Hollandois de 320 tonneaux; ſçavoir, des François, les *Quatre Sœurs*, Capitaine *Louis Wens*; le *Saint Antoine*, Capitaine *Chriſtophe Winnock*, venant tous deux de la côte d'Ecoſſe chargés de harengs ſalés & morue provenant de leur pêche; le *Benjamin* de Nantes, Capitaine *Charles Pelletier*, venant de Nantes chargé de 64 balles de coton, 4 boucauts 36 ſacs de café, 23 caiſſes de thé & 4 bariques de ſucre; la *Ville de Paris* de Rouen, Capitaine *Noel Gueroult*; la *Marie Anne*, Capitaine *Pierre Mellon*, venant tous deux de Bordeaux chargés de vin, coton, indigo, liqueurs & autres marchandiſes; la *Reine Marie* de Libourne ainſi que le ſuivant, Capitaine *Antoine Chalon*; le *Jean & Marie*, Capitaine *Jean Seignant*, venant tous deux de Libourne chargés de vin & autres marchandiſes; la *Providence* de Saint Valery en Caux, Capitaine *Nicolas Fanouilliere*; l'*Aimable Julie* de Dieppe, Capitaine *Michel-Denis Boiſſel*, venant tous deux de Charente chargés de 32 pieces 221 tierçons d'eau-de-vie, 32 balles de papier; la *Sainte Barbe* de Noirmoutiers, Capitaine *Thomas Savary*, venant Breſt ſur leſt; le *Saint Antoine*, Capitaine *Pierre Pieters*, venant de Calais chargé de vin & liqueurs; l'*Hyrondelle* de Saint Valery en Caux, Capitaine *Falconnet*, venant de Marennes chargé de 202 muids de ſel; l'*Auguſte S. Pierre*, de Boulogne, Cap. *P. Dubois*, venant de Rouen chargé de papier, ſavon, fayance & autres marchandiſes; des Anglois, la *Loyale Jeanne*, Capit. *Th. Halfinght*; le *Talbot*, Capitaine *Thomas Foſter*, venant tous deux de Londres avec fer, plomb, tabac en feuilles, bierre & autres marchandiſes; l'*Eliſabeth*, Capitaine *Jean Lang*, venant de Glaſcow avec 142 boucauts de tabac en feuilles; le *Charberouck* Capitaine *Baptiſte Glover*, venant de Pool ſur leſt; le Capitaine *Guillaume Ruſſel*, venant de Sunderland; la *Catherine*, Capitaine *Jacques Sainclair*; l'*Expédition*, Capit. *Walter Red*, venant tous deux de Leith chargés de charbon de terre ainſi que le précédent; des Hollandois, la *Vigilance*, Capitaine *Laurent Roos*, venant de Ténérif chargé de vin de Canarie; le *Théodoſius*, Capitaine *Salomon Staniſlas Ouski*, venant de Dantzick chargé de 97 futailles de potaſſe, & 390 batils de wedaſſe.

### DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port dans le même eſpace de temps 8 Navires François de 630 tonneaux, 7 Anglois de 742, 7 Hollandois de 568 & 2 Danois de 360 tonneaux; ſçavoir, des François, l'*Aimable Madeleine* de Nantes, Capitaine *François Guyet*, allant à Nantes; les *Deux Amis*, Capitaine *Honoré Roux*, allant à Bordeaux chargés tous deux d'amidon, cloux & autres marchandiſes; la *Liberté*, Capitaine *Jacques de Ror*, allant à Newport avec tabac en feuilles & autres marchandiſes; la *Sainte Anne* de Nantes, Capitaine *Jean Dalbarade*, allant à Saint Sebaſtien chargé d'une partie de harengs & autres; la *Sainte Marie*, Capitaine *Simon l'Hermite*, allant à Marſeille ſur leſt & une partie de charbon de terre; le *Petit Saint Jan* de Marennes, Capitaine *Pierre Turbé*, allant à Marennes; l'*Eliſabeth* de Iſle-Dieu, Capitaine *Vincent Chaſſin*; la *Providence* de Saint Valery en Caux, Capitaine *Nicolas Fanouilliere*, allant tous deux à Bordeaux ſur leſt ainſi que le précédent; des Anglois, le *Charberouk*, Capitaine *Baptiſte Glover*, allant au Havre; le *Neptune*, Capitaine *Guillaume Olivier*, allant à Yarmouth; le *Stewarth*, Capitaine *Jean Bruée*, allant à Glaſcow; l'*Eliſabeth*, Capitaine *Jean Lang*, allant Billfaſt; le *Cleveland*, Capitaine *Thomas Flintoff*, allant à Sunderland ſur leſt ainſi que les quatre précédens; la *Catherine*, Capitaine *Jacques Sainclair*, allant à Roterdam avec charbon de terre; le *Jean & Marie*, Capitaine *Thomas Wigmore*, allant à Londres avec eau de-vie, indigo & autres marchandiſes; des Hollandois, la *Ludowina Galey*, Capitaine *Simon Buyſman*, allant à Barcelonne; l'*Eſpérance*, Capitaine *Johan Georg Bardewich*, allant à Bordeaux tous ſur leſt; la *Jeune Marie*, Capitaine *Damelis Vanderplat*, allant à Fleſſingue; le *Dauphin*, Capitaine *Thomas-Mathieu Ocket*, allant à Oſtende; l'*Anne & Adrienne*, Capitaine *Hannes Willyms*, allant à Amſterdam; le *Jeune Cornil*, Capitaine *Klaas Verſchoor*, allant à Roterdam; le *Jeune Pierre*, Capitaine *Ary Maat*, allant à Terveer chargés d'eau de-vie, vin, tabac en carottes, ouvrages d'ozier, huile, café, futailles vuide &

& autres marchandiſes ; des Danois, la *Charité*, Capit. *Matthias Riddewold*, allant à Tonsberg ; le *Fridembourg*, Capitaine *Jean Hendricks*, allant à Holmſtrand tous deux ſur leſt.

## DU HAVRE.

### Arrivée de Navires.

Du 23 au 28 Juillet 1769, il eſt entré dans ce Port 8 Navires François & 5 Etrang. ſçavoir, des François, le *Marin*, Capitaine *Coliais*, venant de la Martinique chargé de peu de ſucre, café, coton & autres, ayant débarqué une partie de ſon chargement à Saint Malo où il étoit reſté dix jours ; le *Succès* du Croiſic, Capitaine *Pontois*, venant du Banc de Terre-Neuve avec environ 7000 morue vertes ; le *Sans Pareil*, Capitaine *Joſſe*, venant de Saint Malo chargé de toile ; la *Comteſſe de Vaurouaut*, Capitaine *Penſard*, venant de Saint Brieux chargé de bled, en relâche pour Rouen ; l'*Africain*, Capitaine *Lenoir*, venant de Bordeaux chargé de vin pour le Havre & autres marchandiſes pour Caudebec & pour Rouen ; la *Flore*, Capitaine *Coutrival*, venant de Toulon avec vin & eau-de-vie ; l'*Etoile Mignonne*, Capitaine *Perrée*, venant de Marſeille chargé de différentes marchandiſes du Levant ; l'*Aimable Angélique*, Capit. *Bremont*, venant de Rouen en relâche pour l'Orient chargé de chanvre ; des Etrangers, l'*Emmanuel*, Capitaine *Suen* de Bergue en Norwege, venant de ce même endroit charge de goudron, maquereaux ſalés & planches ; la *Fantaiſie*, Capitaine *Aram*, venant de Campver a débarqué de la poudre a feu, & eſt paſſé debout à Rouen ; le *Pélerin*, Capitaine *Shepherd* Anglois ainſi que le ſuivant, venant de Newcaſtle chargé de charbon de terre & de plomb en ſaumons ; le *Treole*, Capitaine *Hole*, venant de Fecamp ſur leſt, en relâche pour l'Angleterre, la *Paix & l'Amour*, Capit. *Terhenſtra* Hollandois, venant de Dantzick chargé de 123 ſacs de bled & 1 grenier de planches.

## DE NANTES.

### Départ de Navires.

Il eſt ſorti de ce Port du 14 au 21 Juillet, 2 Navires François & 2 Etrangers ; ſçavoir ; des François ; la *Nouvelle Marguerite* de 300 tonneaux, Capitaine *Baudry*, allant au Port au Prince ; la *Sainte Anne* de 120 tonneaux, Capitaine *Michelot*, allant à Barcelonne avec ſucre terré & cercles ; des Etrangers, la *Notre-Dame du Pilier* de 100 tonneaux, Capitaine *J. Antoine Goiry*, allant à Bilbao avec quincaillerie, mercerie, fayances, bougies, ſucre terré, étamine, toile, ſavon, chapeaux, droguerie, papier peint, cire jaune, livres inprimés ; la *Dame Thodea* de 150 tonneaux, Capitaine *Jurgen Muller*, allant à Hambourg avec coton, indigo, café, ſucre brut & terré, cacao, eau-de vie, verd de gris & rocou.

## DE BORDEAUX.

### Arrivée de Navires.

Du 15 au 24 Juillet 1769, il eſt entré dans ce Port 12 Navires François & 12 Etrangers ; ſçavoir, des François ; le *Saint Alexis* de 200 tonneaux, Capitaine *Jean Boret* ; la *Marie Catherine* de 300 tonneaux, Capitaine *Jean Laurent* ; la *Charmante Magdeleine* de 300 tonneaux, Capitaine *Elie Chevreux*, venant tous trois de la Martinique ; le *Diligent* de 120 tonneaux, Capitaine *Demeyre* ; le *Duc de Duras* de 300 tonneaux, Capitaine *Gramont*, venant tous deux de Saint Domingue ; le *Jeune Etienne* de 250 tonneaux, Capitaine *Tennet*, venant du Port au Prince chargé comme les précédens de marchandiſes du cru des Colonies ; des ſix autres François faiſant enſemble l'encombr. de 190 tonn. 1 venoit de la Rochelle avec toile a voiles, fer en verge, fil & bas de fil, 1 de Marans avec feuillards pour entrepôt, 1 de Morlaix avec mereau à bariques, 1 de Nantes avec bas de fil, thé, coutil & autres marchandiſes, 1 de Concarneau avec ſardines preſſées, 1 de Cherbourg avec monts de plâtre ; des 12 Etrangers faiſant 1496 tonneaux, 2 venoient de Konigsberg avec 7200 boiſſeaux de ſeigle, planches de ſapin de diverſes longueurs, & naittes, 1 de Hambourg avec cuivre en roſette, laiton, quincaille, 2849 ſacs 150 boiſſeaux de froment, 590 ſacs de ſeigle ; 89 ſacs d'avoine, 25 ſacs de feves ; 1 de Wybourg, 1 de Nerva, chargés tous deux de planches & autres, 1 de Briſtol avec 1615 boiſſeaux de froment, 111 bariques de farines & nattes, 2 de Corck avec bœuf & beurre ſalé ; 2 de Lubeck, 1 de Stetin & 1 de Roterdam, chargés de diverſes marchandiſes pour différen Particuliers & Négocians de Bordeaux, ainſi que le ſont tous les autres Bâtimens François ou Etrangers.

*A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1769.*

A Paris, chez Knapen & Delaguette, Imprimeur-Libraires, Pont S. Michel. 1769.